

NOTE DE CONTEXTE

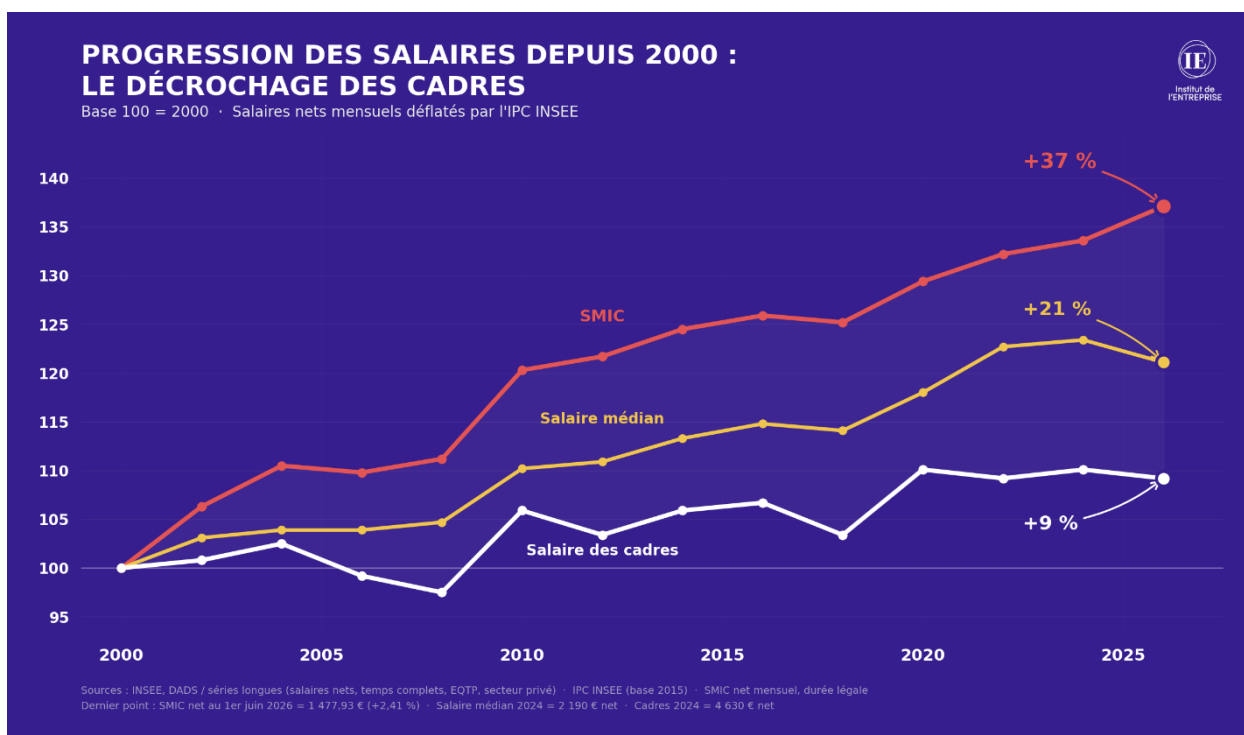
## Hausse du SMIC sans productivité : la double peine des moins qualifiés

*Mécanisme du tassement salarial, allègements sous 1,6 SMIC et risque pour l'emploi peu qualifié*

### Le décrochage entre SMIC et productivité : un mécanisme silencieux

La hausse du SMIC illustre la cohabitation de deux logiques sur le marché du travail. Le niveau du SMIC se décrète, revalorisé selon l'inflation et la volonté politique, quand le niveau du salaire médian se construit principalement par la productivité.

Or ces deux logiques ont divergé. Depuis 2000, le SMIC a progressé de 37% en euros constants, quand la productivité horaire française n'a progressé que d'environ 20% sur la même période, et a même reculé d'environ 5 points depuis 2019 par rapport à sa trajectoire pré-Covid (Banque de France, Rexecode, INSEE). Le SMIC a donc gagné, à lui seul, quinze points de pouvoir d'achat de plus que la productivité qui le finance.



La conséquence est mécanique. La masse salariale totale étant contrainte par la productivité, toute hausse imposée au bas de la distribution se fait, à terme, au détriment du milieu et du haut de la distribution. C'est ce que les données montrent sans ambiguïté : sur la période 2000-2026, le salaire médian n'a progressé que de 21% en euros constants, et le salaire moyen des cadres de seulement 9%. Le SMIC n'a pas tiré la grille vers le haut, il l'a tassée. Le salaire médian se rapproche

mécaniquement du salaire minimum, parce que la croissance économique ne dégage plus assez de gains pour récompenser à la fois la qualification et l'expérience des salariés situés plus haut dans l'échelle.

Le sentiment que le travail ne paye plus n'est pas illusoire, mais relève d'une réalité comptable. La part des salariés rémunérés au SMIC est ainsi passée de 12% en 2010 à 17,3% en 2023 (DARES), soit un niveau record. La croissance du SMIC, en étant supérieure au niveau des gains de productivité, a donc participé à tasser l'échelle des salaires en France.

Résultat, un salarié au SMIC gagnera 1478€ net à partir du 1<sup>er</sup> juin (pour un célibataire à temps plein, sans enfant ni APL), auquel il pourra ajouter 280€ de prime d'activité, portant sa rémunération mensuelle à 1758€. Le salaire médian étant de 2200€ net environ, cela signifie que 50% de la population active française se situe dans un corridor de 440€, rendant donc très difficile d'éventuelles progressions de salaire durant la carrière et augmentant le sentiment de non-rémunération de l'ancienneté, des compétences et de l'expérience.

Indicateur	Évolution 2000-2026	Rythme annuel	Logique sous-jacente
<b>SMIC (€ constants)</b>	<b>+37%</b>	+1,2%/an	<i>Décrété (revalorisation légale)</i>
<b>Productivité horaire du travail</b>	<b>+20%</b>	+0,6%/an	<i>Économique (gains réels)</i>
<b>Salaire médian (€ constants)</b>	<b>+21%</b>	+0,7%/an	<i>Suit la productivité</i>
<b>Salaire moyen des cadres (€ const.)</b>	<b>+9%</b>	+0,3%/an	<i>Tassé par le bas</i>

Source : INSEE (DADS, séries longues salaires, comptes nationaux) ; Banque de France ; OCDE Productivity Database ; calculs IDEP. Salaires nets en euros constants 2026, déflatés par l'IPC hors tabac. Productivité horaire en valeur ajoutée constante par heure travaillée, secteur marchand non agricole.

## Les allègements sous 1,6 SMIC : l'angle mort du débat budgétaire

Face à ce décrochage entre SMIC et productivité, la France a fait, depuis 1993 (Balladur), puis 1995 (Juppé) et surtout 2003 (Fillon), le choix singulier de subventionner les emplois peu qualifiés par un système massif d'allègements de cotisations patronales. Aujourd'hui, ce dispositif représente environ 80 milliards d'euros par an et reste très fortement concentré en dessous de 1,6 SMIC (ce qui correspond peu ou prou au niveau du salaire médian). Au-delà de ce seuil, les allègements deviennent marginaux.

Cette concentration illustre implicitement que c'est précisément à ce niveau que l'élasticité de l'emploi à son coût est la plus forte : les évaluations du Conseil d'analyse économique (note n°51, 2019) et du rapport Bozio-Wasmer (2024) convergent sur ce point. C'est aussi à ce niveau que les marges des entreprises, notamment dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre (HCR, commerce, services à la personne), sont les plus contraintes. Réduire ces allègements, comme cela est

désormais envisagé dans le cadre d'un éventuel budget rectificatif, revient mécaniquement à augmenter le coût du travail au voisinage du SMIC.

Cette décision entraînerait une double peine. D'un côté, la hausse du SMIC alourdit le coût du travail au plancher de la distribution. De l'autre, la baisse des allègements concentrés sur ce même segment alourdit ce coût une seconde fois. Le modèle macroéconométrique Mésange de la direction du Trésor chiffre à 12 500 emplois la destruction induite par milliard d'euros de hausse du coût du travail. Cette élasticité étant plus forte au voisinage du SMIC, la fourchette prudente s'établit entre 12 500 et 25 000 emplois détruits par milliard de hausse. Dans une économie où la croissance n'a été que de 0,9% en 2025 (et 0% au T1 2026), ce coût est très élevé. Cette destruction d'emplois pourrait générer une perte induite de PIB d'environ 1,2 milliard d'euros par an. Chaque milliard d'économie sur ce poste de dépense supprime donc 20% de PIB supplémentaire.

Or les emplois détruits ne sont pas répartis au hasard, ce sont, par construction, ceux des salariés rémunérés au voisinage du SMIC, soit les moins qualifiés. Ces 3,5 millions de salariés au SMIC sont en première ligne. En cherchant à protéger leur pouvoir d'achat par des hausses supérieures à la productivité, le gouvernement risque de précariser leur emploi.

## **Le risque d'inversion de la courbe du chômage**

Le piège de cette destruction d'emplois ne se referme pas spontanément. Avec un SMIC élevé et une productivité individuelle plus faible que le coût employeur, la « marche » à remonter (c'est-à-dire la différence entre la productivité offerte par le salarié et celle attendue par l'entreprise à ce niveau de salaire) pour revenir dans l'emploi devient trop haute pour les salariés les moins qualifiés. Ce sont précisément ces transitions qui définissent le chômage structurel : les personnes qui, faute de qualification ou d'expérience suffisante, ne parviennent plus à retrouver durablement un emploi au coût en vigueur.

Or la France a obtenu, sur ce front, des résultats inédits depuis dix ans. Selon la Banque de France (Bulletin n°264, mai 2026), le taux de chômage structurel français aurait reculé de 1,3 point entre 2015 et 2025, et le taux de chômage total est passé d'un pic à plus de 10% en 2015 à 7,7% en 2025 (avec un reflux à 8% en 2026). Cette amélioration n'est pas conjoncturelle, mais reflète les effets cumulés de la loi El Khomri, des ordonnances Pénicaud (2017) sur le droit du travail, de la loi de 2018 sur l'apprentissage, des réformes successives de l'assurance-chômage (2019 et 2023), et de l'allègement du coût du travail via le CICE.

C'est précisément cet acquis qui est en jeu. Combiner une hausse du SMIC non soutenue par une amélioration de la productivité, à une réduction des allègements concentrés sur les bas salaires, c'est rendre à nouveau infranchissable la marche que les réformes des dix dernières années ont contribué à abaisser, en mettant la rémunération du travail à un niveau supérieur à la productivité des salariés concernés, amputant ainsi leur employabilité. Le pouvoir d'achat momentanément de quelques-uns se paierait au prix fort par le chômage durable de beaucoup d'autres, ceux-là mêmes que ces politiques étaient censées protéger.

## Synthèse : effets d'une hausse de 1 Md€ du coût du travail au SMIC

Indicateur	Impact	Horizon	Source principale
Décrochage SMIC / productivité	<b>+37% vs +20%</b>	Cumulé 2000-2026	INSEE ; OCDE ; Banque de France
Tassement de la grille salariale	<b>Médian +21% ; cadres +9%</b>	Cumulé 2000-2026	INSEE (DADS, séries longues)
Salariés au SMIC concernés	<b>≈ 3,5 M (17,3%)</b>	Immédiat	DARES (2024)
Allègements concernés	<b>≈ 80 Md€ sous 1,6 SMIC</b>	Récurrent	PLFSS ; Bozio-Wasmer (2024)
Emplois détruits / Md€	<b>-12 500 à -25 000</b>	Long terme	Mésange ; CAE n°51 (2019)

### Six indicateurs pour saisir la double peine

*Hausse du SMIC + réduction des allègements : la mécanique des effets*

**+37% vs +20%**

SMIC vs productivité

#### Le décrochage fondateur

Le SMIC, décrété, a progressé de 37% en euros constants depuis 2000. La productivité horaire du travail, qui finance les salaires en dernière instance, n'a progressé que d'environ 20% sur la même période. C'est ce décrochage qui rend l'équation insoutenable, car on demande à la masse salariale de financer plus que ce qu'elle produit.

*Source : INSEE (comptes nationaux) ; Banque de France (Bulletin n°264, mai 2026) ; OCDE*

**+21 % / +9 %**

médian / cadres

#### Le tassement de la grille

Sur 2000-2026, le salaire médian a progressé de 21 % et celui des cadres de seulement 9 % en euros constants. La masse salariale étant contrainte par la productivité, la hausse imposée au bas se fait mécaniquement au détriment du milieu et du haut de la grille. Ce n'est pas un sentiment de déclassement : c'est une réalité comptable.

*Source : INSEE (DADS, séries longues des salaires) ; calculs IDEP*

**≈ 80 Md€**

sous 1,6 SMIC

### L'angle mort budgétaire

Le système d'allègements généraux représente environ 80 milliards d'euros par an. Sa concentration en dessous de 1,6 SMIC traduit implicitement que c'est à ce niveau que l'élasticité de l'emploi à son coût est la plus forte. Toute réduction de ces allègements dans le cadre d'un budget rectificatif augmenterait mécaniquement le coût du travail au voisinage du SMIC.

Source : PLFSS 2026 ; rapport Bozio-Wasmer (2024) ; Cour des comptes

**-12 500**

à -25 000 emplois / Md€

### Le coût en emploi de la double peine

Le modèle Mésange (DG Trésor / INSEE) chiffre à 12 500 emplois la destruction induite par une hausse de 1 Md€ du coût du travail. L'élasticité étant plus forte au voisinage du SMIC (CAE, 2019), la fourchette prudente s'établit entre 12 500 et 25 000 emplois pour un choc concentré au plancher de la distribution. La perte de PIB induite avoisine 1,2 Md€/an.

Source : Mésange (DG Trésor / INSEE) ; CAE, note n°51 (2019)

**3,5 M**

salariés (17,3 %)

### Les salariés en première ligne

La part des salariés rémunérés au SMIC est passée de 12 % au début des années 2010 à 17,3 % en 2023, un plus haut sur trente ans. Ce sont 3,5 millions de salariés directement concernés par toute revalorisation, et les premiers exposés en cas de réduction des allègements. Ces mêmes salariés sont, en cas de perte d'emploi, les plus difficiles à réinsérer.

Source : DARES (édition 2024) ; INSEE

**-1,3 pt**

depuis 2015

### Le chômage structurel : un acquis menacé

Selon la Banque de France (Bulletin n°264, mai 2026), le taux de chômage structurel français a reculé de 1,3 point entre 2015 et 2025, sous l'effet de la loi El Khomri, des ordonnances Pénicaud (2017), de la loi du 5 septembre 2018 sur l'apprentissage (2018), des réformes de l'assurance-chômage et de l'allègement du coût du travail via le CICE. Combiner hausse du SMIC sans productivité et baisse des allègements rendrait à nouveau infranchissable la marche que ces réformes avaient abaissée.

Source : Banque de France, Bulletin n°264 (mai 2026)

## Méthodologie et sources

### Évolution des salaires depuis 2000

Les séries SMIC, salaire médian et salaire moyen des cadres sont construites à partir des données INSEE (DADS et séries longues), en euros nets mensuels EQTP, déflatées par l'IPC hors tabac, base 100 = 2000. La rupture méthodologique de 2009 (changement de chaîne DADS) a été traitée par chaînage. La catégorie « cadres » correspond à « cadres et professions intellectuelles supérieures » (PCS) : son élargissement progressif sur la période exerce une pression baissière mécanique sur la moyenne, ce qui amplifie le tassement observé mais n'en modifie pas la direction.

### Productivité horaire du travail

La productivité horaire est mesurée comme la valeur ajoutée constante par heure travaillée dans le secteur marchand non agricole (INSEE, comptes nationaux ; OCDE Productivity Database). L'évolution cumulée depuis 2000 ressort à environ 20%, soit un rythme annuel moyen de l'ordre de +0,6%, sensiblement inférieur à la moyenne historique française (~+2,5%/an sur 1890-2022, COR). Depuis 2019, la productivité horaire française a reculé d'environ 5 points par rapport à sa trajectoire pré-Covid (Rexecode, INSEE, Banque de France), singularité française parmi les grandes économies européennes.

### Mécanique du tassement

La proposition selon laquelle la masse salariale totale ne peut durablement croître plus vite que la productivité est un résultat standard de la comptabilité nationale : le partage de la valeur ajoutée entre salaires, profits et autres revenus oscille autour de valeurs d'équilibre à moyen terme. Une hausse imposée du SMIC, non compensée par des gains de productivité, exerce donc une pression à la baisse sur les autres composantes de la grille salariale (effet de tassement) et/ou sur l'emploi peu qualifié (effet d'éviction).

### Élasticité emploi / coût du travail au voisinage du SMIC

L'élasticité retenue (12 500 emplois détruits par milliard d'euros) provient du modèle Mésange (Bardaji et al., 2017), modèle de référence des chiffrages DG Trésor / INSEE pour les PLF et PLFSS. La note du Conseil d'analyse économique n°51 (Cette, Wasmer, Chouard, 2019) ainsi que le rapport Bozio-Wasmer (2024) convergent pour souligner que cette élasticité est sensiblement plus élevée au voisinage du SMIC. La fourchette haute de 25 000 emplois par milliard d'euros s'appuie sur ces travaux.

### Chômage structurel et réformes 2015-2025

Le chiffrage de -1,3 point de chômage structurel sur 2015-2025 provient du Bulletin de la Banque de France n°264 (article 1, mai 2026), consacré à la rétrospective des réformes du marché du travail. Le taux de chômage observé est passé d'un pic supérieur à 10 % en 2015 à 7,7 % en 2025, et cette baisse n'est qu'en partie conjoncturelle : elle s'explique pour l'essentiel par l'amélioration des transitions entre chômage et emploi, sous l'effet de de la loi El Khomri, des ordonnances de septembre 2017, de la loi du 5 septembre 2018 sur l'apprentissage, des réformes successives de l'assurance-chômage (2019, 2023) et du recentrage des allègements sur les bas salaires.

## Références bibliographiques

- Banque de France (mai 2026). « Les réformes du marché du travail et la baisse du chômage structurel en France : rétrospective 2015-2025 », Bulletin n°264, article 1.
- Bardaji, J., Campagne, B., Khder, M.-B. et al. (2017). « Le modèle macroéconométrique Mésange : réestimation et nouveautés », Document de travail DG Trésor / INSEE.
- Bozio, A. & Wasmer, É. (2024). Rapport sur les politiques d'exonérations de cotisations sociales. Premier ministre.
- Cahuc, P., Carcillo, S. & Zylberberg, A. (2019). Les ennemis de l'emploi. Le chômage : fatalité ou nécessité ? Flammarion.
- Conseil d'analyse économique — Cette, G., Wasmer, É. & Chouard, V. (2019). « Salaire minimum et coût du travail », Note du CAE n°51.
- Conseil d'orientation des retraites (2023). « Les évolutions de la productivité du travail : tendances et perspectives », Document n°2, séance du 14 décembre 2023.
- Cour des comptes (2026). Rapport sur la situation des finances publiques, février 2026.
- DARES (2024). « Les bénéficiaires de la revalorisation du SMIC au 1er janvier 2024 », Dares Résultats.
- INSEE (2024). « La productivité du travail en France depuis la crise sanitaire », Blog INSEE.
- INSEE (2024-2025). Comptes nationaux annuels, séries longues des salaires (DADS), Tableau de l'économie française.
- OCDE (2024). Productivity Database et Perspectives de l'emploi.
- Rexecode (2024). « Productivité en France : recul passager ou déclin durable ? ».

### Avertissement

*Ce document est un outil de simulation à visée pédagogique et analytique. Les chiffres présentés reposent sur des extrapolations d'élasticités moyennes et ne constituent pas des prévisions. Les effets réels dépendent du ciblage précis de la hausse (SMIC seul, ensemble des bas salaires, allègements), de la conjoncture (cycle de la productivité, état du marché du travail), des comportements de marge des entreprises, et des éventuelles mesures de compensation budgétaire.*